

France : Bientôt une marque pour la fraise de Carpentras ?

Une marque et un logo pour protéger la fraise de Carpentras : la confrérie réunit ce mardi la ville, la région et le département pour mettre en place la démarche.

La Confrérie de la fraise de Carpentras et du Comtat venaissin veut protéger son produit phare. Ce mardi matin, elle organise une réunion à Carpentras avec la ville, le département et la Région pour développer un "label", une marque : "Fraise de Carpentras et du Comtat venaissin".

"On s'est aperçu que ce label n'était pas du tout protégé et que certains territoires utilisaient ce mot, Carpentras. Ça va jusque dans le sud-ouest : ils n'hésitent pas à mettre sur leurs emballages Fraise de Carpentras." Robert Rouch, cofondateur de la Confrérie

La fraise de Carpentras est en plein développement. En 10 ans, la surface de culture a quasiment doublé. Mais cette fraise ne dispose toujours pas d'un signe de qualité comme par exemple une AOP, une appellation d'origine protégée.

Après la création d'un nouveau logo, la confrérie va créer une marque "Fraise de Carpentras et du Comtat venaissin" : chaque emballage devra respecter très clairement les conditions mises en place et le territoire de production.

Ces labels, sont aussi une garantie économique pour les producteurs locaux. Ils sont 500 à produire de la fraise de Carpentras. Labellisés, les producteurs de raisin Muscat du Ventoux sont 250.

Lien article : 